

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2014

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

SDED : RENFORCEMENT DU RESEAU AU QUARTIER LES PLANARDS

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme pour le renforcement du réseau au quartier Les Planards.

SDED - DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES QUARTIER LES PLANARDS

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme pour la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques - Route des Combes. La participation communale sera de 21 289,28 euros.

SDED : ELECTRIFICATION RACCORDEMENT AU RESEAU BT

Par 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme pour un raccordement individuel au forfait. La participation communale sera de 2 013,82 euros.

ADHESION DE COMMUNES AU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, donne son accord pour l'adhésion des Communes de : BREN, CHAVANNES, Marsaz, Montchenu, Crépol, Margès, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Arthemonay, Bathernay, Saulce-sur-Rhône, Mirmande et Charmes-sur-l'Herbasse.

RETRAIT DE COMMUNE DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, donne son accord pour le retrait de la Commune de Romans-sur-Isère.

TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Le Conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, admet en non valeur les produits irrécouvrables pour des repas cantine, année 2013 pour une somme totale de 24,50 euros.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution d'électricité au maximum réglementaires de 195,00 euros.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom au titre de l'année 2013 à :

- Artères aériennes : 40,00 euros le km
- Artères souterraines : 30.00 le km
- Emprise au sol : 20,00 euros le m²

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Par 13 voix pour et 2 abstentions, Madame PINET Nelly est désignée comme nouvelle responsable de la bibliothèque municipale.

Pour extrait
en Mairie, le 21 octobre 2014
Le Maire,